



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAÂ**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à l'approbation d'un avenant au lot n° 8 « SOL SOUPLE » du marché
de travaux de réfection de façade, mise en conformité et sécurité des
différentes installations au Golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 24 janvier 2023 relative à l'attribution de sept lots du marché de travaux de réfection de façade, mise en conformité et sécurité des différentes installations au Golf de Moliets-et-Maâ, dont le lot n° 8 « SOL SOUPLE » à l'entreprise MORLAES pour un montant de 12 187,00 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 8, des travaux doivent être supprimés,

VU la proposition de la SATEL en date du 24 juillet 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au lot n° 8 du marché de travaux, attribué à l'entreprise MORLAES, dont le siège est situé 315 avenue Léon Blum à TARTAS (40400), selon les caractéristiques suivantes :

• Objet de l'avenant :

- **Nature des travaux à supprimer :** pose de plinthes en bois
 - **Incidence financière sur le montant du marché :** - 470,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **27 JUIL. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON